

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 08 avril 2025, **étaient présents** :

Mmes JEROME, DUPAS, PAPONNET, CAUSEL, BAUSSAY et MM, JONQUET, BARDEAU, BOUYER, REGEON, GUYNOUARD formant la majorité des Membres en exercice.

Était excusé : Jean-Luc TESSIER (donne pouvoir à Jean-Louis JONQUET)

Monsieur Cédric REGEON est nommé secrétaire à l'ouverture de la séance.

1 – Vote du compte de gestion 2024.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal :

Le Trésorier de Xambes a adressé à la Commune le compte de gestion de l'année 2024 du budget principal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont justifiées ;

Le Conseil municipal statuant sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de la Commune de Xambes pour l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La Comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnatrice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

2 – Vote du compte administratif 2024.

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean BARDEAU, a délibéré sur le compte administratif de la commune, pour l'exercice 2024, dressé par Madame Géraldine JEROME, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du compte administratif, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés		359 281,53	2 461,05		2 461,05	359 281,53
Opération de l'exercice	370 074,32	395 375,75	76 604,84	23 854,18	446 679,16	419 229,93
TOTAUX	370 074,32	754 657,28	79 065,89	23 854,18	449 140,21	778 511,46
Résultats de clôture		384 582,96	55 211,71		449 140,21	329 371,25

Restes à réaliser			1 738,00		1 738,00	
Totaux cumulés			56 949,71			327 633,25
RESULTAT DEFINITIFS		384 582,96	56 949,71			327 633,25

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, Madame la Maire ayant quittée la salle,

- Donne acte à Madame la Maire de la présentation du Compte Administratif 2024 du budget principal de la commune,
- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 10 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00 Madame la Maire n'a pas pris part à la délibération

3 – Affectation du résultat de fonctionnement 2024.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Géraldine JEROME,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, après en avoir délibéré,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 25 301,43 €

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice	+ 25 301,43 €
B) Résultats antérieurs reportés	+ 359 281,53 €
C) Résultats à affecter (Hors restes à réaliser)	+ 384 582,58 €
D) Solde d'exécution d'investissement N-1	
D001 (besoin de financement)	- 55 211,71 €
R001 (excédent de financement)	

E) Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 1 738,00 €

F) besoin de financement = D + E 56 949,71 €

- Décision d'affectation :

1) Affectation en réserves R1068 en investissement

G) au minimum 56 949,71 €

2) Report de fonctionnement R002 + 327 633,25 €

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

4 – Vote des participations et des subventions 2025.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

83 084 €

Compte 65568 – Autres contributions :

•..... SIVOS Coulonges-Villognon-Xambes	73 503 €
•..... Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente	2 553 €
•..... Syndicat Mixte de la Fourrière	277 €
•..... Communauté De communes Cœur de Charente	50,00 €
•..... TOTAL	76 383 €

Compte 6558 – Autres contributions obligatoires : Mairie de Saint Amant de Boixe 1 061,00 €

Compte 657351 – Groupement de communes à Fiscalité propre :

Communauté De communes Cœur de Charente (RADS) 1 000,00 €

Compte 65741 – Subvention de fonctionnement aux associations :

•.....	AEP Collège Eugène Delacroix	200 €
•.....	Amicale des donneurs de sang	200 €
•.....	Amicale des propriétaires Xambes	300 €
•.....	APE Les petits loups	300 €
•.....	Cercle des jeunes de Montignac	50 €
•.....	Chante Boixe	100 €
•.....	Club Nos Villages Coulonges Xambes	300 €
•.....	Comité des Fêtes de Xambes	300 €
•.....	Coopérative Scolaire de Xambes	440 €
•.....	Fédération Nationale des Anciens Combattants	100 €
•.....	Banque alimentaire	100 €
•.....	Société des Courses de Montignac Charente	100 €
•.....	EIDER	500 €
•.....	Un hôpital pour les enfants	200 €
•.....	Les Lutins malins	150 €
•.....	Autres	300 €
•.....	TOTAL	3 640 €

Compte 65742 – Subvention de fonctionnement aux entreprises :

•.....	Boucherie Roturier	1000 €
--------	--------------------	--------

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

5 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025.

Madame la Maire rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote de la TH et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire et versée par l'Etat.

Depuis 2023, la réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale bénéficie à tous les contribuables à 100 %. La taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et son taux peut à nouveau être voté et modulé annuellement par les collectivités territoriales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1636 et suivants,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finance pour l'année 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants :

Taxe d'Habitation (TH) : 21,49 %

Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 48,90 %

Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 74,99 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 20,28 %

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2025.

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

6 – Vote du budget primitif 2025 – commune de Xambes.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal :

Après présentation faite du projet de budget primitif 2025 par Madame la Maire, lequel peut se résumer ainsi :

➤ Section de fonctionnement :

→ Dépenses -- 700 090,25 €

→ Recettes -- 700 090,25 €

➤ Section d'investissement :

→ Dépenses -- 116 426,71 €

→ Recettes -- 116 426,71 €

Il convient de procéder au vote de ce dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'approuver le budget primitif 2025.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION :

7 – Questions diverses.

- Madame la Maire fait un point sur les diverses réalisations accomplies depuis le début du mandat.
- Madame la Maire a été sollicitée par une habitante de la route de Coulonges, près du cimetière, dépourvue d'éclairage public. Un devis a été établi par le SDEG de la Charente pour un reste à charge de 665 euros pour la commune. Le conseil approuve cette réalisation.
- Madame la Maire a été contactée par 5 personnes via mail, souhaitant des informations sur le Bar du Lavoir. Des renseignements et des photos ont donc été transmis ; sans retour à ce jour.
- Madame CAUSEL annonce que sa maison a été vendue ; elle démissionnera donc de toutes ses fonctions au 1^{er} juin 2025.
- Un point sur l'organisation de la journée du 08 mai prochain est fait : cérémonie, repas (avec la présence des portes drapeaux)
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 15 mai 2025.

Séance levée à 20 heures

La Maire
Géraldine JEROME



A large, stylized signature in black ink, written over a circular official stamp of the commune of Coulonges, Charente.

Le Secrétaire
Cédric REGEON



A large, stylized signature in black ink.

Les Membres du Conseil Municipal



A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose cluster below the text 'Les Membres du Conseil Municipal'.